

• (4.00 p.m.)

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami reconnaîtra qu'avant la déclaration du premier ministre au sujet du programme d'assurance frais médicaux, la Commission Hall avait étudié à fond tous les aspects des services de santé au Canada, et tous les renseignements pertinents figurent dans son rapport. Depuis cette déclaration de principe formulée l'an dernier par le premier ministre, les provinces, toutes les professions et le public ont eu l'occasion d'exprimer leur opinion au sujet d'un programme d'assurance frais médicaux. Le gouvernement en a conclu qu'il ne serait ni souhaitable ni nécessaire de déferer ce bill à un comité après la deuxième lecture.

M. Aiken: Puis-je poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur? Le ministre n'est-il pas d'accord que la Chambre n'est pas soumise à une commission royale et n'a aucun intérêt à discuter et à examiner ses conclusions? Nous sommes saisis d'un bill précis. Le ministre ne convient-il pas que dans un cas comme celui-là, la Chambre devrait interroger les témoins, sans égard aux témoignages présentés à une commission royale quelle qu'elle soit, et entendre les témoignages de la même façon que pour le régime de pensions du Canada? J'admets que cela n'a pas donné grand-chose mais il y avait lieu de débattre la question.

L'hon. M. MacEachen: C'est un bill très court. Il énonce des principes très clairs que la Chambre sera appelée à accepter. L'application des programmes d'assurance frais médicaux incombera aux gouvernements provinciaux; les méthodes à suivre et les rapports avec la profession médicale seront établis au niveau provincial. Dans ces circonstances, il serait tout à fait inutile d'instituer un comité ici.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, je me rends compte de la situation dans laquelle le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) se trouve aujourd'hui. On l'a sacrifié pour des raisons d'opportunisme politique, mais sa peine a été commuée. Je tiens à le féliciter de sa présentation claire et nette du bill. Toutefois, il n'a donné aucune raison fondamentale pour ne pas adopter le projet de loi maintenant et le mettre en vigueur le 1^{er} juillet 1967. Pourquoi ne le fait-on pas? On a répondu que c'est pour freiner l'inflation. Mais cette réponse me semble complètement ridicule.

La mise en œuvre du programme exigerait une dépense de 80 millions de dollars tout au plus, dont seulement 40 millions viendraient du Trésor fédéral. La raison du délai ne se

rattache nullement à l'inflation. La loi n'entrerait pas en vigueur avant le 1^{er} juillet 1967 et la dépense globale ne se ferait pas sentir avant 1968. Quel effet aurait-elle donc aujourd'hui sur l'inflation? On aurait peut-être pu financer ce programme au moyen d'une partie des impôts de retenue des sociétés et de l'augmentation des recettes fiscales, soit plus de 300 millions de dollars.

Selon une nouvelle du *Globe and Mail*, le député de Kingston (M. Benson) aurait déclaré:

M. Benson, qui remplit également le rôle de président du Conseil du Trésor du gouvernement, n'a pas maché ses mots dans un discours bref et direct.

Il a déclaré lors de la séance d'étude que les arguments d'ordre économique quant à l'effet inflationniste de l'assurance soins médicaux ne l'intéressent pas beaucoup.

Qu'en pensez-vous, Monsieur Sharp?

Selon le même article, le député d'Eglinton (M. Sharp) a déclaré au congrès que « nous ne pouvons nous permettre ces dépenses considérables ». Mais il lui a donné l'assurance que le régime entrera définitivement en vigueur le 1^{er} juillet 1968 et qu'« il ne peut y avoir de compromis sur ce point ». Mais en somme, vous avez déjà accepté un compromis, pas une fois, mais plusieurs. Il a précisé que « le Canada aura son régime d'assurance frais médicaux et ce sera le parti libéral qui le lui donnera ». Or dans deux ans, peut-être ferons-nous encore face au même problème. M. Templeton, qui a essayé de se faire élire à la tête du parti dans l'Ontario, aurait dit, selon la même nouvelle:

...la conférence doit accepter la décision du gouvernement ou exprimer un manque de confiance dans le Cabinet. Il a blâmé le gouvernement d'avoir pris un engagement auquel il ne pouvait donner suite, ce qui démontre une mauvaise planification, et de n'avoir pas expliqué de façon satisfaisante la raison du délai.

Il y a lieu de se demander aussi si le gouvernement s'était renseigné sur la question. Ce programme a-t-il été retardé de propos délibéré? Le gouvernement était-il sincère quand il a communiqué avec les premiers ministres des provinces ou a-t-il délibérément formulé des conditions qu'il savait inacceptables parce qu'il avait les atouts sous forme de dollars? Voici un éditorial de la *Gazette* qui traite assez bien de la question.

De nouveau cette semaine lors du congrès du parti libéral à Ottawa, le débat a repris et s'est déroulé en public. D'autres propos aigres-doux ont été échangés par les délégués sur la remise à plus tard du programme d'assurance frais médicaux.

Mais malgré tout ce qui s'est dit, de nombreux Canadiens se demandent encore de quoi il s'agit. Les discussions à l'intérieur et à l'extérieur du cabinet avaient un son étrange et creux; elles dénotaient un manque de réalisme.